

Direction du développement économique
Service ESS et Emploi

<p align="center">CONVENTION « 2024 » - Subvention de fonctionnement entre « Talence innovation Sud développement » et Bordeaux Métropole</p>
--

Entre les soussignés

Talence innovation Sud développement, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé château Peixotto - 1 avenue du Maréchal Leclerc, 33400 Talence, représentée par, Bertrand Blancheton, Président, dûment habilité(e) aux fins des présentes **Ci-après désigné(e) « organisme bénéficiaire »**

Et

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex, représentée par sa Présidente, Christine BOST, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° 2024/ du Conseil de Bordeaux Métropole du 12/04/2024 **Ci-après désigné « Bordeaux Métropole »**

PREAMBULE

L'association intercommunale de développement économique Talence innovation sud développement (TISD) intervient sur le territoire des communes de Talence, Gradignan et Villenave d'Ornon. Son domaine d'intervention concerne l'accompagnement de projets économiques et l'implantation d'entreprises, la gestion d'une pépinière d'entreprises située à Talence et la mise en relation de demandeurs d'emploi avec les entreprises.

Bordeaux Métropole a retenu, dans du schéma de développement économique métropolitain, adopté par délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021, le programme d'actions initié et conçu par l'organisme bénéficiaire décrit à **l'Annexe 1– Programme d'actions**, laquelle fait partie intégrante de la convention.
Ce projet est conforme à l'objet statutaire de l'organisme bénéficiaire.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-32 1 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1er du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, une convention s'impose pour tout financement public aux organismes de droit privé supérieur à 23 000 €.

ARTICLE 1. OBJET ET TEMPORALITE DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Bordeaux Métropole attribue une subvention à l'organisme bénéficiaire pour l'année **2024**.

L'organisme bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule le programme d'actions décrit à l'Annexe 1 – **Programme d'actions**.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole contribue financièrement à ce projet et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer à l'organisme bénéficiaire une subvention plafonnée à « **47 500 €** », équivalent à 17,04 % du montant total estimé des dépenses éligibles (d'un montant de 278 620 euros), conformément au budget prévisionnel figurant en Annexe 2.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée est inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles seront inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

Subvention définitive = Dépenses réelles x Subvention attribuée / Montant des dépenses éligibles

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que l'organisme bénéficiaire devra transmettre à Bordeaux Métropole selon les modalités fixées à l'article 5.

ARTICLE 3. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 4. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole procèdera au versement de la subvention selon les modalités suivantes :

- 80 %, soit la somme de 38 000 €, après signature de la présente convention ;
- 20 %, soit la somme de 9 500 € après les vérifications réalisées par Bordeaux Métropole conformément à l'article 5, somme qui peut être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 2.

La subvention sera créditée au compte de l'organisme bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 5. JUSTIFICATIFS

Pour pouvoir prétendre au versement du solde de la subvention, l'organisme bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice comptable et **au plus tard le 31 août 2025**, dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Un compte rendu financier, signé par le Président ou toute personne habilitée, et conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif (notamment le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé) et qualitatif du programme d'actions comprenant a minima les éléments mentionnés à l'Annexe 3.

- les comptes annuels de l'organisme signés et paraphés par le Président (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels)
- Le rapport d'activité ou rapport de gestion.

A défaut de communication des documents susmentionnés, auprès de Bordeaux Métropole dans les délais impartis, l'organisme est réputé renoncer au versement du solde de la subvention.

ARTICLE 6. AUTRES ENGAGEMENTS

- L'organisme bénéficiaire communique sans délai à Bordeaux Métropole la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.
- L'organisme bénéficiaire fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'organisme bénéficiaire, pour une raison quelconque, celui-ci doit en informer Bordeaux Métropole sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Respect des règles de la concurrence : l'organisme bénéficiaire pourra être soumis aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celui-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire.

ARTICLE 7. CONTROLES EXERCES PAR BORDEAUX METROPOLE

L'organisme bénéficiaire s'engage à faciliter le contrôle par Bordeaux Métropole, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

Bordeaux Métropole peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de Bordeaux Métropole, l'organisme bénéficiaire devra lui communiquer tous les documents utiles de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, Bordeaux Métropole pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, l'organisme bénéficiaire conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

ARTICLE 8. ASSURANCES ET RESPONSABILITES

L'organisme bénéficiaire exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'organisme bénéficiaire s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de Bordeaux Métropole ne puisse être recherchée.

Il devra être en capacité de produire à tout moment à Bordeaux Métropole les attestations d'assurances correspondantes.

ARTICLE 9. COMMUNICATION

L'organisme bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Il s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 10. SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'organisme bénéficiaire sans l'accord écrit de Bordeaux Métropole, cette dernière peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. Bordeaux Métropole en informe l'organisme par écrit.

ARTICLE 11. AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 12. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable devant un tiers choisi par les deux parties.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Bordeaux.

ARTICLE 13. ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour Bordeaux Métropole :

Madame la Présidente de Bordeaux Métropole
Esplanade Charles de Gaulle
33045 Bordeaux cedex

Pour l'organisme bénéficiaire :

Monsieur le Président
Talence innovation Sud développement (TISD)
27 allée des petits rois
33400 Talence

ARTICLE 14. PIECES ANNEXES

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 : Programme d'actions
- Annexe 2 : Budget prévisionnel
- Annexe 3 : Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Fait à Bordeaux, le xx/xx/xxxx, en 3 exemplaires

Signatures des partenaires

Pour l'association TISD, son Président

La Présidente de Bordeaux Métropole,
par délégation le Vice-président,

Bertrand Blancheton

Stéphane Delpeyrat-Vincent

TALENCE INNOVATION
SUD DÉVELOPPEMENT

Agence De Développement
Economique Du Sud Bordeaux



**DEMANDE
DE SUBVENTION 2024
A
BORDEAUX METROPOLE**

**NOTE DETAILLEE ET DESCRIPTIVE
EN COMPLEMENT DE L'ANNEXE 2
DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION**



Le présent document a pour objet de présenter de manière synthétique les actions en cours et à venir de l'année 2023 et les projets envisagés par Talence Innovation Sud Développement pour l'année 2024.

Talence Innovation Sud Développement souhaite poursuivre et intensifier en 2024 ses missions en faveur du développement économique et technologique, de l'emploi, de l'entrepreneuriat, de l'innovation et de la qualité de vie au travail. A ce titre, elle vise à apporter une aide à la décision, un appui technique spécifique aux communes du Sud Bordeaux (Talence, Gradignan et Villenave d'Ornon), mais aussi et surtout aux acteurs du Campus, aux membres de l'association, et à ses partenaires.

A travers les principales actions mises en œuvre, TISD assure le rôle :

- d'interface entre le tissu économique du sud Bordeaux et l'Université et les grandes écoles ;
- d'un outil technique dédié au développement économique et à la promotion du territoire du Sud Bordeaux, synonyme de dynamisme et d'attractivité territoriale ;
- de plateforme d'accueil et accompagnement dans la création et l'implantation d'entreprises sur le territoire du Sud Bordeaux et particulièrement de Talence ;
- d'un outil favorisant la synergie entre acteurs du territoire par son rôle d'interface
- d'accompagnement des entreprises de Talence Pépinière

Talence Innovation Sud Développement, à travers ses missions, s'engage également dans la mise en réseau des acteurs socio-économiques du Sud Bordeaux et de Bordeaux Métropole.

Les trois principales missions de l'agence :

- Agence des TPE/PME
- Interface entre le Campus et le tissu économique local
- Laboratoire d'expérimentation territoriale

Les principales actions :

Concours Jeunes Entrepreneurs Créateurs



**VOUS AVEZ UN PROJET ?
VOTRE ENTREPRISE A MOINS DE
2 ANS D'EXISTENCE
AU 14 MAI 2023 ?**

**TALENCE INNOVATION
SUD DÉVELOPPEMENT**
L'innovation de nos entrepreneurs
Le moteur de votre territoire

**14 EME
EDITION**

**CONCOURS JEUNES
ENTREPRENEURS ET
CRÉATEURS**

4 PRIX :

- « Économie à impact positif »
- « Femmes d'Avenir »
- « Jeunes entrepreneurs »
candidats de moins de 28 ans
- « Vote du public »

**POUR RECEVOIR VOTRE DOSSIER,
CONTACTEZ-NOUS :**
INFO@TALENCE-INNOVATION.COM
05 57 93 85 21

**INSCRIPTION
JUSQU'AU
14 MAI 2023**

Les inscriptions se sont déroulées du 1^{er} mars au 14 mai.

Ce concours d'aide à la création d'entreprises destiné aux entreprises de moins de 2 ans a pour but :

- D'encourager l'esprit d'entreprendre, notamment chez les jeunes et les femmes ;
- De dynamiser le territoire et de favoriser la création d'entreprises à l'échelle locale et départementale ;
- De donner les meilleures chances de succès à des porteurs de projets de création/reprise d'entreprises en offrant aux plus prometteurs un soutien financier ou un accompagnement approprié, ainsi qu'un apport en visibilité sur nos réseaux.

Le concours prévoit cette année quatre prix selon des thématiques prédéfinies par Talence Innovation Sud Développement et en accord avec les organismes partenaires :

Le Prix « Économie à impact positif » s'adresse aux sociétés commerciales qui s'engagent pour accomplir des objectifs sociaux et environnementaux.

Le Prix « Femmes d’Avenir » s’adresse à l’ensemble des projets ou entreprises dont l’associée majoritaire est une femme.

Le Prix « Jeunes entrepreneur.euses » s’adresse à l’ensemble des candidats de moins de 28 ans à la date de clôture des dépôts de dossiers

Le prix « Vote du public » récompensera l’originalité, l’investissement et la motivation que le candidat aura mis en valeur par le biais de sa vidéo de présentation. Le choix du public déterminera le trio finaliste et le jury pondèrera ce classement sur les critères techniques de la création d’entreprise.

Le jury s’est réuni le 1er juin.

Les 11 dossiers représentaient 18 porteurs de projets (9 femmes et 9 hommes). Les dossiers ont été répartis dans les prix proposés en fonction des éléments renseignés dans la candidature :

- 7 Femmes d’Avenir
- 6 Economie à impact

A l’issue de la réunion quatre prix ont été attribués.

Femmes d'Avenir	Economie à impact	Prix Vote du Public	Prix Coup de Cœur
La Case Départ	PERIKLAIS	MADIANA	La Maison Sésame
Allison Iriarte a créé avec Julien Bribet, La Case Départ. La Case Départ a pour but d'amener les jeux de société au sein des entreprises. Allison et Julien vous proposent trois services : événementiel : eux en groupe, teambuilding, afterwork, ou simplement le midi pour dynamiser vos repas. Location de jeux et boutique ambulante	Thomas MAUGER a créé, accompagné par Benjamin TAUPIN, Periklais, une société de conseil pour les PME de 5 à 50 salariés. Grâce à un collectif d'experts, Periklais propose aux PME de retrouver de la trésorerie à court terme et générer de nouveaux revenus au travers de nos solutions et d'un accompagnement dédié	Jennifer Bibas a créé Madiana, une marque de cocktails artisanale à base de rhums agricoles de la Martinique AOC. Jennifer produit, met en bouteille, s'occupe de la vente et du commerce en ligne de cocktails, punchs et liqueurs.	Laure LAHOURNERE et Marie LENTZ souhaite développer leur projet : la Maison Sésame. Ce lieu unique regroupera 3 espaces : <ul style="list-style-type: none"> • un espace de co-working premium et écoconçu, pour travailler efficacement • un espace dédié aux enfants (dès 3 ans) autour d'activités ludiques & éducatives • un espace d'échanges, permettant de renforcer le réseau et de participer à des événements.
Actif Réso : 5h d'accompagnement à la mise en place de sa stratégie de réseautage.	prix numéraire de 1 000 € par AIRBUS développement	accompagnement ou formation CMA	CECOGEB : 2 séances de travail avec simulation financière
accompagnement par Les Premières	accompagnement Réseau Entreprendre	Protection juridique	gratuité des services bancaires pdt 18 mois BNP PARIBAS
CREDER : 2 ateliers à choisir	AMS conseil : une remise de 10% sur une prestation	CREDER : 2 ateliers à choisir	accompagnement MIE Anabase

La mairie de Talence avait organisé le vendredi 24 février matinée une conférence intitulée. "les petits plus qui feront de votre création d'entreprise une réussite" ; Talence Innovation est intervenue pour promouvoir le concours.

L'organisation de la « Journée de l'Entrepreneuriat »

La Journée de l'Entrepreneuriat s'est déroulée le jeudi 8 juin dans les salons du château de Thouars à Talence. La « Journée de l'Entrepreneuriat » a pour objectif de promouvoir l'entrepreneuriat et développer les relations entre porteurs de projets, chefs d'entreprises, structures d'accompagnement et acteurs du tissu socio-économique.

Voici le déroulé de la Journée :

09h à 10h30 : Speed meeting flash en partenariat avec le Club des entrepreneurs de Gironde Club des Entreprises de Bordeaux et France Luxe Business School

10h30 : Atelier sur l'importance stratégique de la compréhension du bilan

11h30 : remise des trophées aux lauréats de la 14eme édition du concours jeunes entrepreneurs et créateurs.

Les trophées ont été réalisés par Carole Redero, fondatrice de Craft & Co, entreprise lauréate du concours en 2014.

13h00 : Verre de l'amitié et déjeuner des entrepreneurs

Traiteur local : Traiteur Lefèvre à Gradignan



Journée de l'entrepreneuriat



Jeudi 8 juin 2023

Programme

08h30 : Accueil

09h00 : Speed meeting interentreprises en partenariat avec le club des entrepreneurs de la CCI Bordeaux Gironde et le club des entreprises de Bordeaux

10h30 : Conférence "Analyse financière flash d'une entreprise" par France Luxe Business School

11h30 : Remise des trophées aux lauréats de la 14eme édition du concours - trophées réalisés par Craft & Co

12H30 : Déjeuner réseau - Traiteur Lefevre

Salon du château de
Thouars à Talence

INSCRIPTION



La Qualité de Vie au Travail

Dans cet objectif permanent qui est de permettre aux responsables et aux salariés d'échanger sur des thèmes en lien avec l'épanouissement professionnel, Talence Innovation Sud Développement renouvelle la Journée « J'aime mes salariés ».

Celle-ci aura lieu le 13 octobre avec pour thématique : « Célébration »

Ce sera la 10ème édition est la volonté de cette journée est de célébrer tous les intervenants qui ont animé cette journée et tous les participants qui sont venus depuis la première édition.



Stage meeting pour les étudiants

Le projet s'inscrit dans une démarche d'accompagnement et de soutien d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants dans le monde de l'entreprise, et plus particulièrement au sein du tissu économique local. En effet, il vise à mettre en liens étudiants de la Faculté d'Économie-Gestion, Droit et AES et entreprises du territoire, en quête d'offre et demande de stages. Organisé depuis 2018, le Stage Meeting est l'occasion pour tous de se rencontrer et d'échanger autour de leurs besoins et attentes respectifs.

Chaque année plus de 300 étudiants rencontrent plus de 50 entreprises du territoire.

Le prochain évènement aura lieu au mois de novembre 2023 à la Faculté d'Economie Gestion, AES.

Les rencontres économiques mensuelles

Avec le soutien de la ville de Talence et du GET, l'agence organise mensuellement des rencontres économiques à destination des chefs d'entreprises et créateurs d'entreprises. L'objectif de ces rencontres est double : informer sur des problématiques d'entreprise et amener les chefs d'entreprises à se rencontrer entre eux (et ainsi parfaire leur réseau). Voici les thèmes abordés :

03/02/2023 : Rencontre éco/petit déjeuner interclubs (8 clubs) Le club d'entreprises de Talence (GET) reçoit les clubs des villes de Gradignan, Villenave d'Ornon, Bègles, Pessac, Cestas-Canéjan, Saint Jean d'Illac et de la Communauté de communes de Montesquieu.

10/03/2023 : Rencontre économique en partenariat avec le GET, sur le thème « La Vente : Une question de Technique » animée par Marc Delort, Président des Entreprises Innovation Recherche Associés & Innov Aroma, Formateur en Technique de Ventés.

30/03/2023 : Rencontre économique, en partenariat avec le GET, animée Bertrand Masselot, Fondateur de Volumium et David Eymé, Fondateur de Fair Impact sur le thème « Référencement naturel : pourquoi est-ce important pour mon business ? »

23/06/2023 : Rencontre économique, en partenariat avec le GET, animée par Emmanuel ACHARD-ARIEY, Dirigeant du cabinet Vation Management et Prévention, Préventeur Auditeur Formateur HSE + MASE sur le thème : "Le HSE (Hygiène, Sécurité Environnement) : un des leviers de performance de l'entreprise"

Programme pour le second semestre :

Vendredi 15 septembre : rencontre économique animée par David JADART sur le thème "prise parole en public "l'art oratoire" - maîtrise des tics de langage"

Vendredi 6 octobre : rencontre économique animée par Fabienne LECOUTRE sur le thème de la « relaxologie »

Poursuite des Groupes Actions Projets - GAP

Le 27 octobre 2020 un mail informant de la création de 5 "Groupes Actions Projets" (GAP) ayant pour objectifs de réfléchir et d'agir à court et long terme sur les axes stratégiques de l'Agence avait été envoyé.

Ces GAP sont composés de membres du Conseil d'Administration et des membres de l'Agence qui le souhaitent.

Ces commissions seront composées de 12 membres maximums.

Deux coordinateurs par GAP sont les "leaders" et garants de la pertinence des rencontres et des rendus de vos échanges. Depuis 2021, il a été décidé de reformer les 5 groupes en 4 thématiques :

- ANCRAGES & DÉVELOPPEMENT DES TPE (Coordination : Charles DESOBRY & Vincent MAYMO)

Ce GAP travaille sur les actions et pistes de réflexions concernant le développement et l'implantation des TPE/PME sur le sud de l'agglomération.

- CAMPUS ET ENTREPRISES (Coordination : Franck ROGER & Clara MAUMONT)

Ce GAP, composé de membres issus des 2 mondes travaille à la mise en place d'actions et d'outils structurants et concrets mettant en relation ces univers. Une convention est signée chaque année entre TISD et les Juniors-entreprises : AMS Conseil, GéoEnvireau et i2C

-RELATIONS MULTI RESEAUX – ex CONSOLIDATION DES PARTENARIATS (Coordination : Benjamin CHAMFEUIL & Claude CASSAGNE)

Ce GAP permet à TISD de conforter progressivement les partenariats existants, puis d'en créer de nouveaux. En effet, au-delà des organisations déjà identifiées, le groupe s'intéresse à toute proposition de nouveaux partenariats utiles à TISD, ses membres et au développement économique local.

- ECONOMIE À IMPACT POSITIF (Laetitia FERRAND-VIU, Michel CAZALS et Frédéric PETIT)

Fort de nos membres experts du domaine (entrepreneurs pionnier en la matière et Universitaires) et d'acteurs entrepreneurs sensible à ces notions mais non « initié », nous travaillons à la mise en place d'outils au service de cette diffusion.

Visite et déjeuners des partenaires et des membres de l'agence

Dans un objectif constant de mettre en relation tous les acteurs du territoire du Sud Bordeaux membres et partenaires de l'agence afin de créer des synergies, l'Agence a décidé d'organiser des déjeuners et des visites de lieux emblématiques pour les entrepreneurs. Ils sont l'occasion de présenter les dernières actualités de l'agence et de permettre aux membres d'échanger sur leurs activités respectives et de pouvoir créer de nouveaux partenariats.

C'est ainsi que le 29 juin, TISD, en partenariat avec le Club des entrepreneurs de Gironde a organisé une visite du Tribunal de Commerce de Bordeaux.

La Présidente du Tribunal accompagnée de deux juges a permis de mettre en lumière leur travail et inciter les entrepreneurs à les contacter lorsque les dirigeants se sentent en difficulté.

A l'issue de cette visite, les membres de TISD et du club des entrepreneurs de la CCI Bordeaux Gironde se sont retrouvés autour d'un buffet préparé par la pizzeria San Pietro à Bordeaux.

Des conférences économiques et sociales (avec la SMLH et le GET)

L'agence organise, un cycle de conférences économiques et sociales en partenariat avec le Groupement des Entrepreneurs Talençais et la Société des Membres de la Légion d'Honneur.

Initiées en 2015, ces manifestations rencontrent un franc succès et attirent entre 50 et 80 participants.

Le Programme 2023 :

- Jeudi 2 février à 18h30 : Conférence éco-sociétale en partenariat avec la SMLH et le GET : « Épilepsie du lobe temporal : de la recherche fondamentale à la thérapie génique »

Cette conférence gratuite a été animée par Christophe Mulle, neurobiologiste, Directeur de recherche au CNRS.

- Jeudi 23 mars à 18h30 : Conférence éco-sociétale en partenariat avec la SMLH et le GET : "Éco-anxiété : pistes concrètes et réalistes pour sauver la planète"

Cette conférence gratuite, a été animée par le Professeur Brigitte Laquière, Membre de l'Académie d'Agriculture de France

- Vendredi 28 avril à 10h00 : Conférence « Présentation de l'ENSC (Qui est l'ENSC ? Qu'y fait-on ? Comment le fait-on ? Pourquoi le fait-on ?) » en partenariat avec la SMLH et le GET

Conférence ouverte à tous

Suivie à 11h30 de la visite de l'école - échanges avec les chercheurs et enseignants chercheurs

- Jeudi 25 mai à 18h30 : Conférence éco sociétale en partenariat avec la SMLH et le GET

« La vie a plus d'imagination que nous. Novaptech, l'histoire surprenante d'une technologie au cœur du "One Health" » et sera animée par Marine Faussillon-Laville, Présidente et co-fondatrice de Novaptech.

Bâtiment Transition 2050

L'Agence, en partenariat avec Bordeaux Métropole et la Mairie de Talence, s'est saisie d'une opportunité d'occupation temporaire de surfaces d'entrepôt que nous avons souhaité mettre à profit pour expérimenter un écosystème d'entreprises à impact positif. Huit structures ESS (Economie Sociale et Solidaire) ou à impact positif participent à ce projet.

Un avenant a été signé le 19 avril 2023 pour disposer de ce local jusqu'au 15 décembre 2024.

Pour accompagner ce projet que nous souhaitons collectif et partenarial, nous avons demandé à des acteurs chevronnés de l'ESS de copiloter ce projet via un Comité des Sages.

La réunion de lancement a eu lieu le 17 octobre 2022 en présence de Mme Laurence BALADE (Responsable du service Économique, Commerce et Emploi, mairie de Gradignan) ; M. Bertrand BLANCHETON (Président de Talence Innovation Sud Développement), M. Michel CAZALS (Trésorier de Talence Innovation Sud Développement) ; M. Bertrand COUSIN (Directeur de Talence Innovation Sud Développement), M. Renaud EHRET (Responsable opérationnel actions Hors les Murs, La Cravate Solidaire) ; M. Erwin FAURE (Président et Associé, KEENAT) ; Mme Laetitia FERRAND-VIU (Consultante entrepreneuriat LFV) ; Mme Laurence HAXAIRE (Directrice LH- Echo Production) ; M. Frédéric PETIT (Président ELISE Atlantique)

En Visio conférence : M. Eric JUPIN (Chef de service ESS)

Une deuxième réunion a eu lieu le 23 janvier 2023 puis une troisième réunion a eu lieu le 21 avril. A l'issue de cette dernière réunion, il a été décidé de réunir les membres du Comité de Pilotage avec les membres du GAP Economie à Impact Positif.

Le prochain rendez-vous a été fixé au mardi 12 septembre 2023.

Les Enjeux de transition écologiques

Une de nos ambitions est d'agir concrètement pour l'avenir et d'accompagner les transitions. Nous expérimentons régulièrement des actions ou outils au service du territoire et des entreprises.

Des évènements ont été organisés pour sensibiliser le public aux enjeux climatiques :

Une journée impact climat a été organisée en partenariat avec Definima et Radio 300 le vendredi 03 mars 2023 dont voici le programme :

09H15 : Matinée Fresque du Climat

Matinée de sensibilisation au changement climatique par Julien Chevalier, fondateur de Radio 300

A travers une compréhension partagée des mécanismes à l'œuvre, elle permet aux individus et organisations de créer une discussion collective sereine et positive sur les leviers d'action.

12h00 : Déjeuner hawaïen composé de poke bowl

14h00 Conférence de Julien Chevalier sur le thème « Évolution du climat : Les limites à la croissance économique »

Julien Chevalier, ingénieur industriel, opère actuellement un mandat citoyen au sein du C2D de Bordeaux Métropole (Commission du Développement Durable).

15h00 Bilan carbone individuel via MyCO2

MyCO2 vous propose de partir à la découverte de l'empreinte carbone personnelle et ainsi de donner les clés de lecture aux salariés et de leur donner l'envie d'accélérer la transition bas carbone de leur entreprise !

Vendredi 26 mai de 08h30 à 11h30 : Fresque du facteur Humain animée par Gaëlle Lafon, Présidente pour l'association de l'écologie humaine

La fresque du Facteur Humain permet de croiser les perceptions des participants et de créer une représentation collective des leviers que nous pouvons saisir pour changer nos comportements.

Vendredi 26 mai à 11h30 : Conférence d'Aurélie PIET autour de son nouveau livre « 2 milliards de réenchanteurs – le manifeste des acteurs du changement » - éditions Actes Sud

4ième de Couverture :

« Citoyens du monde, minorité créative, indignés, créatifs culturels, voilà les diverses dénominations que nous, acteurs du changement, portons. Il n'y a pas de définition qui fasse consensus car nos contours, nos engagements et nos actes peuvent être différents. Cependant, ce que nous partageons, c'est la ferme volonté de vouloir changer le monde. Nous aspirons à une vie plus qualitative, plus éthique, plus juste, plus humaine et plus respectueuse du vivant. Le changement de civilisation est déjà en route et il vient d'en bas. Nous sommes plus de 2 milliards de réenchanteurs, de citoyennes et de citoyens à réaliser des millions de révolutions tranquilles à travers la planète. Une force colossale qu'aucune puissance économique, politique ou militaire ne peut arrêter.

Ensemble, nous construisons une société porteuse de sens, la nouvelle plaque tectonique du monde de demain. »

Talence Pépinière

Depuis 2013, Talence Innovation Sud Développement a donc, en collaboration étroite avec le service économique de la ville de Talence, démarré la prospection, l'accueil et le suivi des entreprises hébergées. L'agence s'implique ainsi aujourd'hui sur 3 volets :

- L'étude des dossiers soumis au comité d'agrément
- La participation et le vote lors des Comités d'agrément
- L'accompagnement et le suivi/conseil aux entreprises du département innovation

Depuis sa création, Talence Pépinière c'est :

- **80** animations économiques (formation, rencontre, conférence...)
- Plus de **320** rencontres du GET (dans la salle de réunion)
- **70** candidatures instruites
- **45** entreprises accompagnées
- Un peu plus de **120** créations d'emplois

L'agence propose un accompagnement, soutien auprès des financeurs et suivi de porteurs de projet et créateurs d'entreprises sous la forme de rendez-vous simple ou par la signature de conventions d'accompagnement.

Par ailleurs, Talence Innovation Sud Développement a proposé **des formations** :

- ✓ Une formation sur les soft skills réalisée en début d'année
- ✓ Une formation/action sur le référencement naturel. Cette formation sera assurée par David EYMÉ, Fondateur de Fair Impact.
- ✓ Une formation aux techniques de Vente en 5 modules animée par Marc Delort

Nous avons relayé et convié nos membres aux formations de nos partenaires :

L'UST Talence Athlétisme a organisé une formation intitulée « Comment optimiser son profil LinkedIn pour développer son activité ».

Cette formation a été animée par Esther QUEYROI, et s'est déroulée **le jeudi 04 mai de 09 heures à 12 heures** dans la salle de réunion de Talence.

Mercredi 28 juin à 09h30 : Formation organisée par France Luxe Business School, en partenariat avec Talence Innovation Sud Développement

« Lecture de bilans et analyse financière flash d'une PME »

Cette journée s'adresse aux dirigeants de PME ou de TPE, aux assistants administratifs et de gestion, aux cadres d'entreprise ou toute partie prenante en relation avec une entreprise.

Coworking Le 27

L'agence gère un espace de coworking qui accueille, à ce jour, 7 entrepreneurs :

Dadul SAMTAN, Fondateur

Lungta India : agence de voyages insolites et solidaires à travers l'Inde

Dhayana : application mobile de méditation créé par Dadul Samtan

Delphine PERNOT, Directrice Associée

Kamino : Spécialisé en Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), le cabinet accompagne les entreprises dans leur transition sociale et environnementale.

Sophie MORITEL, Co-Fondatrice

QUIET : l'entreprise a développé la première gamme de vaisselle silencieuse à destination de la restauration collective.

Sophie ROUGEVIN-BAVILLE : Formatrice certifiée du CNVC®. Consultant, Accompagnant individuel.

Vincenza PICONE :

Nea Académie | Fondatrice et formatrice

Organisme de formation certifiée Qualiopi, formations en webmarketing et communication au sein d'écoles supérieures et auprès des particuliers via leur CPF - compte professionnel de formation.

<https://nea-academie.fr/>

Digital Zen Agency | Co-fondatrice

Agence de communication spécialisée dans la stratégie digitale, la création et l'optimisation des campagnes Google Ads (SEA- YouTube-Shopping-Display)

<https://www.digital-zen-agency.com/>

Coco Rido - Blanc Manger Coco | Co-Autrice et Responsable Communication Italie

Jeu d'ambiance pour animer les apéritifs et soirées entre amis ou en famille

<http://cocorido.it/>

Christian GERARD

HYPER ESPACES : Hyperespaces vous accompagne dans l'aménagement sur mesure de votre intérieur

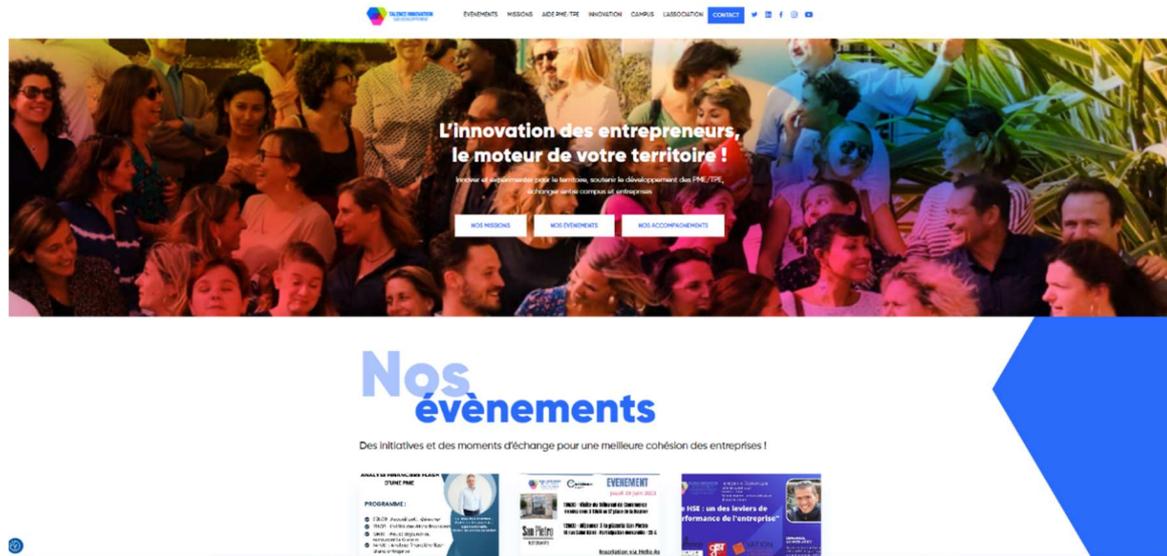
<https://www.hyperespaces.fr>

Michael WHITLEY, Fondateur

BIG EUROPE : Conseil en achat et développement d'entreprise.

Communication

Le nouveau site de l'agence a été lancé début mars 2023.



En quoi les actions 2023 se différencient-elles de celles menées en 2024 ?

L'idée est de poursuivre l'ensemble des actions de l'agence en les perfectionnant lorsque cela est possible, mais également d'impulser de nouvelles actions dans le cadre de notre mission globale de développement économique.

- Les projets détaillés pour 2024

L'agence a trois objectifs principaux pour l'année 2024

Objectif 1 : Pérenniser les actions existantes

- Animer les Cercles des créateurs et proposer des rendez-vous conseils individuels
- Accompagner les entreprises présentes à Talence Pépinière
- Animation du Coworking le 27
- Animation du bâtiment Transition 2050
- Proposer des rencontres économiques (10/an)
- Proposer des séances de codéveloppement
- Proposer des conférences Eco Sociétales (4/an)
- Poursuivre les actions des 4 Groupes Actions Projet – et envisager la création d'un 5eme
- Communiquer plus sur l'offre Mon Rezo et inciter les entrepreneurs à proposer des offres promotionnelles entre membres
- Poursuite des services de domiciliation avec Talence Domiciliation

- Participation aux évènements interclubs Sud Bordeaux (8 clubs)
- Organisation de la Journée de l'entrepreneuriat
- Organisation du Concours Jeunes entrepreneurs
- Recherche de locaux
- Organisation du Stage meeting
- Poursuite et consolidation des partenariats avec l'Université de Bordeaux, Bordeaux INP et ENSAM

Objectif 2 : Consolider les réalisations des GAP

ANCRAGES & DÉVELOPPEMENT DES TPE

(Coordination : Charles DESOBRY & Vincent MAYMO)

- Offre de service : une meilleure lisibilité et des dispositifs d'expertises (experts « labellisés » et « Parrainage marrainage »)

CAMPUS ET ENTREPRISES

(Coordination : Franck ROGER & Clara MAUMONT)

- Animation Stage meeting
- Partenariat avec les Juniors Entreprises
- Promouvoir les plateaux techniques (ENSAM ; Bx INP)
- Création d'une plateforme d'aide pour la recherche de stagiaire

RELATIONS MULTI RESEAUX (ex CONSOLIDATION DES PARTENARIATS)

(Coordination : Denis GOUJON & Claude CASSAGNE)

Représentation de l'Agence dans les instances partenaires

- Mairie de Villenave d'Ornon
- Mairie de Gradignan
- Mairie de Talence
- Bordeaux Métropole
- CCIB
- CMA
- CRESS
- CPME
- OIM Inno Campus
- Bordeaux Unitec
- Club d'entreprises de Gradignan
- GET
- Invest In BX
- Placeco

ECONOMIE À IMPACT POSITIF

(Laetitia FERRAND-VIU, Michel CAZALS et Frédéric PETIT)

- Développer la cartographie des acteurs ESS et +
- Animation du bâtiment Transition 2050
- Animation du Comité des sages/GAP Economie à impact positif
- Lancement et animation d'une Charte en route vers l'impact

Objectif 3 : Faire savoir ce que réalise l'Agence et ses membres

- Animation du nouveau site avec mise en avant des membres

Communication vers le grand public :

- Vulgarisation de nos travaux et de l'intérêt de l'Agence

Fêter les 25 ans de l'agence

NOM DE L'ORGANISME :

TALENCE INNOVATION SUD DÉVELOPPEMENT

ANNEXE A _ BUDGET GLOBAL DE L'ORGANISME

Exercice 2024

- Si le porteur de projet peut déduire la Tva, les montants inscrits sont Hors taxes (HT).
- A cet effet, indiquez clairement dans le tableau ci-dessous si les sommes sont HT ou TTC
- Pour vous aider à compléter le budget si-dessous : Cf Guide de constitution des budgets
- Le budget 2024 doit être équilibré

	CHARGES (en euros)				PRODUITS (en euros)				
	Budget 2023 (1)	Budget 2024 (1)	Réalisé 2024 (2)	Ecart en valeur (2)	Budget 2023 (1)	Budget 2024 (1)	Réalisé 2024 (2)	Ecart en valeur (2)	
60 - Achats	110 000	112 000	0	-112 000	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	124 000	124 000	0	-124 000
Achats d'études et de prestations de service				0	Vente de produits finis, de marchandises				0
Achats stockés de matières et fournitures				0	Prestations de services				0
Achats non stockables (eau, énergie)	110 000	112 000		-112 000	Produits des activités annexes	124 000	124 000		-124 000
Fournitures d'entretien et de petit équipement				0	Parrainages (7063)				0
Fournitures administratives				0	74 - Subventions d'exploitation	127 000	144 500	0	-144 500
Autres fournitures				0	État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))				0
61 - Services extérieurs	25 000	30 000	0	-30 000	Conseil Régional				0
Sous traitance générale				0	Conseil Départemental				0
Locations mobilières et immobilières				0	Bordeaux Métropole	47 500	65 000		-65 000
Entretien et réparation				0	Autres EPCI				0
Primes d'assurance				0	Ville de Bordeaux				0
Documentation				0	Autre(s) commune(s)	56 000	56 000		-56 000
Divers				0	Organismes sociaux				0
					Fonds européens				0
62 - Autres services extérieurs	40 000	50 000	0	-50 000	Emplois aidés				0
Rémunérations intermédiaires et honoraires				0	Autres (précisez) :	23 500	23 500		-23 500
Publicité, publications				0	Aides privées				0
Déplacements, missions et réceptions				0	75 - Autres produits de gestion courante	10 000	10 000	0	-10 000
Frais postaux et de télécommunication				0	Cotisations	6 500	6 500		-6 500
Services bancaires				0	Dons manuels (75411)				0
Divers				0	Mécénats (75441)				0
63 - Impôts et taxes	600	600	0	-600	Abandons de frais de bénévoles (7541)				0
Impôts et taxes sur rémunérations	600	600		-600	Autres	3 500	3 500		-3 500
Autres impôts et taxes				0					
64 - Charges de personnel	80 000	80 000	0	-80 000	76 - Produits financiers				0
Rémunérations du personnel	56 000	56 000		-56 000	77 - Produits exceptionnels	116	120	0	-120
Charges sociales	24 000	24 000		-24 000	Reprises de subventions (777)				0
Autres charges de personnel				0	Autres				0
65 - Autres charges de gestion courante	16	20		-20	78 - Reprises sur amortissements et provisions				0
66 - Charges Financières				0	79 - Transfert de charges				0
67 - Charges exceptionnelles	3 000	3 000		-3 000					
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	2 500	3 000		-3 000	Autofinancement le cas échéant				0
69 - Impôt sur les sociétés				0					
TOTAL DES CHARGES	261 116	278 620	0	-278 620	TOTAL DES PRODUITS	261 116	278 620	0	-278 620
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	0	0	0	0	87 - Contributions volontaires en nature	0	0	0	0
- Secours en nature				0	- Bénévolat				0
- Mise à disposition gratuite des biens et services				0	- Prestations en nature				0
- Personnel bénévole				0	- Dons en nature				0

	Budget 2023 (1)	Budget 2024 (1)	Réalisé 2024 (2)	Ecart en valeur (2)
Résultat Net	0	0	0	0

Personnel	2021	2022	Budget 2023	Budget 2024	Réalisé 2024 (2)
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé	1,05	1,05			

- (1) à renseigner pour le dossier de demande
(2) à renseigner pour la transmission des documents lors du bilan du projet

Annexe 3 - Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme bénéficiaire :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Fournir le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget financier définitif :

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :